



N° 7

Objet : Participations statutaires au budget annexe « nettoyage du littoral landais » au titre de l'exercice 2025

Le 6 décembre 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Centre de Séminaires de Moliets-et-Maâ, sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Muriel LAGORCE

Représentant la Communauté de communes de Mimizan :

- Mme Sophie WEBER

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- M Gérard NAPIAS
- Mme Monique LAGOUEYTE

Représentant les communes du Littoral :

- M. Ghislain COLMAGRO - Commune de Biscarrosse
- M. François AGIER - Commune de Capbreton
- M. Patrick FRAGNEAU - Commune de Gastes
- M. Christian BOIREAU - Commune de Messanges
- M. Daniel PUJOS - Commune de Mimizan
- Mme Nadine DURU - Commune d'Ondres
- Mme Monique LAGOUEYTE - Commune de Saint-Julien-en-Born
- M. Gérard BERNARD - Commune de Seignosse
- M. Sébastien FAISSOLLE - Commune de Soustons
- M. Nicolas DOMET - Commune de Tarnos
- M. Thomas ESPIL - Commune de Vieux-Boucau

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sandra TOLLIS
- M. Bernard COMET à M. Daniel PUJOS

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Eva BELIN
- M. Damien DELAVOIE
- M. Romain BRUNET - Communauté de Communes Côte Landes Nature
- M. François GUILLAMET - Commune de Moliets-et-Maâ
- M. Michel VILLEGGER - Commune de Soorts-Hossegor
- M. Cédric LAUSSU - Commune de Vielle-Saint-Girons
- Mme Véronique BREVET - Commune de Labenne
- M. Jean WATIER - Commune de Lit et Mixe



Assistaient également à la réunion :

- M. Jérôme BIREPINTE, Commune de Seignosse
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Jean-François MOZAS, M. Andoni ZUAZO, M. Nicolas MENGIN, M. Cyrille LE GALL, Direction de l'Environnement
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

Le Comité Syndical,

VU les statuts modifiés du Syndicat Mixte et notamment son article 18 disposant que, pour ce qui concerne la compétence « nettoyage du littoral landais », les contributions des membres adhérant à ce bloc se répartissent de la façon suivante :

- 50 % pour le Département des Landes ;
- 50 % pour les autres membres concernés du Syndicat Mixte, selon les modalités définies par le Comité Syndical chaque année.

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget annexe « nettoyage du littoral landais » de l'exercice 2025,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés du collège « nettoyage du littoral landais »,

D E C I D E :

- d'approuver la clé de répartition des participations statutaires au budget annexe « nettoyage du littoral landais » de l'exercice 2025 pour ce qui concerne tant les prestations relatives au nettoyage et à la collecte mécanique que le transport et le traitement des apports et de fixer les participations statutaires au budget annexe « nettoyage du littoral landais » de l'exercice 2025 à 743 000 € pour le Département des Landes et à 743 000 € pour les Communautés de communes et communes adhérentes au bloc de compétence « nettoyage du littoral landais » selon le tableau joint à la présente délibération,
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat Mixte en cours d'exercice.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

**PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2025****BUDGET "Nettoyage du Littoral Landais"**

COLLECTIVITES	PARTICIPATIONS COMPETENCE
BISCARROSSE	88 077 €
C.C. COTE LANDES NATURE	102 305 €
C.C.MIMIZAN	66 932 €
CAPBRETON	81 354 €
LABENNE	32 620 €
MESSANGES	30 779 €
MOLIETS ET MAA	47 570 €
ONDRES	25 164 €
SEIGNOSSE	72 449 €
SOORTS HOSSEGOR	68 608 €
SOUSTONS	39 935 €
TARNOS	46 493 €
VIEUX BOUCAU	40 716 €
TOTAL	743 000 €
DEPARTEMENT DES LANDES	743 000 €